

JOURNAL ANNALE DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par

HORS DU DÉPARTEMENT : 1
Les abonnements se paient d'avance.
chaque demande de change

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Janvier

Ce que coûterait la Guerre

Sous ce titre, le *Gaulois* se livre à d'intéressantes supputations sur ce que coûterait, aujourd'hui, une guerre européenne, étant donnés les armées en présence, le matériel, les approvisionnements et les munitions qu'il faudrait accumuler à la suite des armées.

Comme il est impossible, dit notre confrère, de prévoir le temps que durerait une guerre, il faut nécessairement baser un calcul de ce genre sur la journée et se demander ce que chaque grande puissance devrait dépenser d'argent monnayé par jour, pour soutenir la campagne.

Il est, en effet, deux sortes de dépenses, en temps de guerre : celles qui exigent un paiement immédiat et quotidien et celles dont on peut ajourner le paiement.

Les premières comprennent la solde des troupes, une partie de leur nourriture et une partie des approvisionnements.

Les secondes comprennent le service des transports par chemins de fer ou par réquisitions de toute sorte. Les bons de réquisition sont payés généralement après la campagne, par le compte de liquidation.

Les approvisionnements sont de trois sortes : les vivres achetés à l'avance, accumulés dans les places fortes ou en arrière des premières lignes, et déjà payés au début de la campagne : biscuits, conserves, riz, vin, café, etc., tout cela est emmagasiné à l'avance dans des proportions qui diffèrent dans chaque Etat, selon les prévisions et les ressources du budget. De même l'équipement payé à l'avance.

Mais il y a quantité de vivres qu'il faut acheter au courant de la campagne entreprise : viande fraîche, légumes, pain, etc. Le fourrage et l'avoine ne peuvent non plus se conserver longtemps, et la nourriture des chevaux doit faire l'objet de dépenses incessantes.

Enfin, certains approvisionnements sont achetés, en temps de guerre, en France ou à l'étranger, et peuvent être payés à six mois d'échéance.

Le matériel s'use ou disparaît et il est remplacé aussitôt par les manufactures ou fonderies de l'Etat, ou par les achats à l'étranger, et c'est encore une dépense courante en temps de guerre. De même pour les munitions qui, bien que préparées à l'avance en grande quantité, doivent être sans cesse renouvelées.

Enfin, il y a deux sortes de dépenses que nous ne pouvons faire entrer en ligne de compte : les incendies, les champs ravagés, les destructions et l'immobilisation du commerce et des affaires. De ce chef, le coût d'une guerre est incalculable, d'autant plus que la prochaine guerre, avec les millions d'hommes en présence et les nouveaux moyens de destruction, causera des ravages dix fois plus étendus que ceux de la campagne de 1870-71.

Le soldat français coûte environ 3 fr. par jour en temps de paix. En temps de guerre, il en coûte le double par suite de la haute paie et du complément de vivres à acheter.

Si nous devons appeler sous les armes toutes les classes de la territoriale, nous aurions une armée de près de quatre millions d'hommes. Il est à croire, cependant, que la réserve de l'armée territoriale ne serait pas appelée aussitôt. Nous aurions dans ce cas, avec l'armée active et l'armée territoriale, environ deux millions d'hommes sous les armes.

Ce serait donc douze millions à dépenser par jour pour la solde et l'entretien des troupes.

Chaque homme porte cent cartouches qui peuvent être dix fois renouvelées par les munitions qui suivent l'armée. C'est un total de deux milliards de cartouches dont la dépense peut être évaluée à cent millions.

Sans doute, tout ne serait pas employé ; il faut du moins l'espérer. Mais on peut calculer que l'Etat aura à dépenser une moyenne

de 500,000 francs par jour pour les cartouches de l'infanterie, les munitions de l'artillerie et de la marine.

Ci : 12,500,000 francs.

Il est presque certain que l'Etat accordera, en cas de guerre, une subvention aux femmes et aux enfants des soldats appelés sous les drapeaux ; on accorderait un franc par jour aux femmes et cinquante centimes à chaque enfant. Il faut compter, en moyenne un million de femmes indigentes et quinze cent mille enfants pour quicette indemnité de guerre sera réclamée. Ce sera une dépense quotidienne de 1,750,000 francs.

Ci : 14,250,000 francs.

En temps de guerre, l'Etat mettra en œuvre la conscription des chevaux ; il n'emploiera pas tout, mais la cavalerie étant au complet, avec ses réserves, double et triple monture pour les officiers, le train des équipages, l'artillerie, l'intendance étant fournis, il y aura encore dans les différentes villes de garnison nombre de chevaux réquisitionnés qui n'iront passer sur le théâtre de la guerre et seront employés à des transports. On peut donc calculer que l'Etat aura à nourrir en tout environ 500,000 chevaux et qu'il aura, de ce chef, une dépense journalière de 1,500,000 francs.

Ci : 15,750,000 francs.

Il faut citer pour mémoire le renouvellement des armes détériorées, fusils, canons, etc., les dépenses imprévues, et l'on arrive ainsi au chiffre de *seize millions* de dépenses urgentes et quotidiennes.

Quel sera le terrain de la campagne en France ou à l'étranger ? Quels seront les dégâts et quelle sera la perte en matériel, et plus encore, la perte pour les affaires, l'industrie et le commerce ?

C'est, en un mot, une perte totale de cinquante millions par jour et par grande puissance en guerre. Pour les cinq grandes puissances, ce serait donc une perte quotidienne de 250 millions : sept milliards cinq cents millions pour un mois de campagne.

Et nous ne voulons pas calculer l'indem-

unité de guerre qui sera demandée aux vaincus.

Combien de budgets, dit en conclusion notre confrère, pourraient résister à de telles dépenses ?

Question embarrassante qu'il faut souhaiter ne jamais être obligé d'avoir à résoudre.
J. QUERCITAIN.

INFORMATIONS

Elections sénatoriales RÉSULTATS COMPLETS

- Ain.* — Goujon, Mercier, Morellet, rép. réélus.
- Aisne.* — Le Roux, Malézieux, Seblin, rep. réélus. Waddington est battu par Marhercz, radical, au 2^e tour.
- Allier.* — Chantemelle et Cornil, rép. réélus au 2^e tour. Ballottage pour un siège.
- Basses-Alpes.* — Soustre, rép. réélu ; Richaud, rép. élu.
- Hautes-Alpes.* — Xavier Blanc, rép. élu ; Chaix, rép. réélu.
- Alpes-Maritimes.* — Chiris, rép. réélu ; Boriglione, élu.
- Ardèche.* — Pradal, Chalamet, rép. réélus ; Sainé-Prix, rép. élu.
- Ardennes.* — Gailly, Tirman, Drumel, rép. réélus.
- Ariège.* — Frézoul, Delpech, radicaux élus.
- Aube.* — Gayot, Tézénas, rép. sort. élus.
- Aude.* — Gautier, rad. élu ; Rivals, opp. élu.
- Aveyron.* — Monsservin, Ouvrié, Joseph Fabre, rép. élus.
- Bouches-du-Rhône.* — Challemeil-Lacour, Velten, rép. réélus ; Peytral, rép. élu.
- Calvados.* — De Turgis, Anne, rép. réélus ; Duchesne-Fournet, rép. élu.
- Cantal.* — Déves et Baduel, rép. élus.
- Charente.* — Martel, cons. réélu ; Brothier et Laporte, rép. élus.
- Charente-Inférieure.* — Combes, Moine, Bisseguel, rép. réélus. Calvet, rép. élu.
- Cher.* — Girault, Pauliat, Peaudecarf, rép. réélus.
- Corrèze.* — De Sal, rép. réélu ; Labrousse, Delestable, élus.
- Corse.* — Casabianca, rép. réélu ; Pitté, Fernand, Faricide, ralliés élus.
- Côtes-d'Or.* — Mazeau, Hugot, Spuller, rép. sort. élus.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 77

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IV

L'IMPASSE

Pierre Kervigan ne comprit pas d'abord le sens de cette visite. Puis un flot de sang monta à son visage. Il se jeta en avant avec une indicible violence comme entraîné par la rage.

— Vous ! vous, dit Pierre, et chez moi.

Cette fois il allait se précipiter sur le marquis pour le souffleter, quand le commandant se précipita entre les deux hommes.

— Que venez-vous faire ici, Monsieur, dit-il. Sois calme, Pierre !... Il paraît, Monsieur, que vous n'aimez guère à payer vos dettes d'honneur. Après la découverte honteuse que nous avons faite, je me suis présenté chez vous. On m'a répondu que vous étiez parti pour un voyage qui serait probablement fort long. M. Pierre Kervigan a voulu cependant se rencontrer avec vous, il a tout fait, mais vainement.

— Je pouvais ne pas venir, monsieur, reprit le vieillard. Aujourd'hui c'était mon devoir de tenter cette démarche. Je viens vous dévoiler la véri-

té toute entière.

— La vérité, reprit impétueusement le jeune homme. Je ne sais qu'une chose : c'est que vous m'avez indignement trompé. Vous avez posé la lâcheté jusqu'à me couvrir de honte, sans que je puisse vous en demander raison après ! A cette heure, je vous ai en face de moi. Je veux satisfaction.

— Je vous la refuse.

— C'est ce que nous verrons.

M. de Courrance hésitait à parler. Tant qu'il ne s'était pas trouvé en présence de son gendre, il avait espéré qu'il lui suffirait de dire : « Voilà la vérité ! » pour se faire croire. Et soudainement il se rencontrait avec un homme exaspéré par la douleur ancienne comme si la blessure eût été récente. Sir Rowland aurait-il eu raison ? Le baronnet demeurait grave et silencieux. Il sentait que la situation était trop tendue pour qu'il risquât de l'aggraver encore.

— Vous m'accusez de m'être caché, dit le marquis. Vous voyez qu'il n'en est rien puisque me voici chez vous, devant vous ! Vous vous croyez trahi ? Pourquoi avez-vous douté de votre femme !... Aujourd'hui, je ne craindrai pas de vous révéler ce qui est. Je suis le père de Gertrude.

— Le père ! le marquis de Courrance ! s'écria Pierre stupéfait.

— Oui, je suis le marquis de Courrance ! Vous comprenez tout maintenant ! Vous comprenez pourquoi j'ai tenu que ma fille vous épousât. Elle vous aimait. Puis, j'ai voulu qu'elle fût riche... Ne me forcez pas à vous raconter cette pénible histoire. Celui qu'on a enterré sous mon

nom est le vagabond qui était prisonnier avec moi et qui s'est tué dans notre fuite commune.

Pierre recula. Si c'était vrai pourtant. Puis le raisonnement lui vint. C'était impossible. Depuis si longtemps déjà on croyait cet homme mort. Alors, d'une voix vibrante, avec une énergie sans pareille, le marquis raconta ce que nous savons déjà. Il voulait faire passer sa conviction dans l'âme de son gendre.

Il recommença ce récit douloureux que Gertrude avait déjà entendu. Le commandant et son frère écoutaient avec stupeur. La voix de marquis était si chaude, si convaincue, si sincère. Un moment Pierre Kervigan fut presque persuadé. Il répéta avec une sorte d'espoir :

— Si c'était vrai, cependant !... si c'était vrai.

Ce fut le commandant qui intervint :

— Vous êtes le marquis de Courrance, prétendez-vous. Soit. Mais quelles preuves avancez-vous. Celui qui nous a déjà menti peut mentir encore. Qui m'assure que vous ne parlez pas ainsi pour rendre à une femme l'honneur dont elle a démerité ?

M. de Courrance eut un geste de colère superbe :

— Mais regardez-moi donc ? dit-il.

— Comment ! vous disparaissez tout à coup ; le mari que vous avez offensé ne peut même pas vous retrouver, et quand vous revenez, c'est pour inventer je ne sais quelle histoire de résurrection impossible ! Si vous étiez le marquis de Courrance, vous n'auriez pas caché si longtemps la vérité à votre fille, si vous étiez le père, vous n'auriez

pas fait en sorte de perdre le bonheur de votre enfant. Je ne sais pas ce que pense mon frère mais je sais que moi, Monsieur, je vous tiens pour un imposteur et je ne vous crois pas.

— Et moi de même, je ne vous crois pas, reprit le peintre. Ce serait en vérité chose trop facile que de m'abuser encore ! Vous mentez ! Vous vous appelez Mortimer ; vous mentez ! c'est dans une intention infâme que vous avez voulu enrichir Mme Kervigan. Vous avez essayé de donner une fortune à votre maîtresse.

— Oh ! taisz-vous ! vous êtes un insensé... La jalousie vous égare. Malheureux ! je comprends que vous l'avez accusée d'abord ! Il y avait tant de preuves accablantes contre elle ! Mais ensuite ? Mais maintenant que je vous explique ce qui vous semblait inexplicable, que je vous dis : « Je suis son père ! » pourquoi n'avez-vous pas confiance ?

— Finissons ! Je ne sais qu'une chose, que vous m'avez gravement offensé, et que je vous en demande raison, selon mon droit.

— Je vous ai dit déjà que je ne vous rendais pas raison.

— Alors...

Pierre leva la main. Il allait insulter le malheureux.

— C'est un vieillard, dit froidement Jean. Contentez-toi de le chasser.

— Soit. Sortez, dit-il.

— Oui, je sortirai, murmura-t-il d'une voix brisée. Seulement le ciel est cruel de me frapper ainsi à coups redoublés. J'ai fait le malheur de mon enfant et je ne peux rien pour elle... Ah ! vous doutez de mes paroles ? Je vous donnerai

Côtes-du-Nord. — De Garde, de Langles Beaumanoir, Huon de Penauster, Ollivier Hougouman des Portes, tous cons. réélus.

Creuse. — Ballottage aux deux premiers tours.

Dordogne. — Gadaud, Dussolier, Roger, rép. réélus.

Doubs. — Bernard, Gaudy, Oudet, rép. sort. réélus.

Drôme. — Gayard, Loubet, Flourens, rép. réélus.

Eure. — D'Osmoy, Gondy, Milleard, rép. réélus.

Eure-et-Loir. — Labiche, Vinel, rép. sort. réélus.

Finistère. — Astor, Lobau, rép. sort. réélus.

Le Guen, Savary, Drouillard, rép. élus contre 3 cons. sortants.

Gard. — Silhol, Desmons et Fonnefoy-Sibour, rép. élus.

Manche. — Briens, rép. élu.

Marne. — Poirier, rép. élu.

Haute-Savoie. — Folliet, rép. élu.

Seine. — Floquet, rép. élu.

Seine-et-Marne. — Prevet, rép. élu.

Algérie. — Gerente, socialiste, élu.

Vacances scolaires

L'Official publie l'arrêté suivant :
Article premier. — Les grandes vacances ont une durée de six semaines dans les établissements publics d'enseignement primaire. Toutefois, sur l'avis du conseil départemental, la durée des vacances peut être portée à huit semaines dans les écoles primaires supérieures ainsi que dans les écoles primaires élémentaires où sont organisées des classes de vacances.

Art. 2. — Les écoles maternelles sont fermées pendant un mois, à l'époque des grandes vacances. Toutefois, lorsque les besoins de la population l'exigent, sur la demande du Conseil municipal et après avis de l'inspecteur d'académie, le préfet pourra réduire la durée de la fermeture des écoles maternelles à 15 jours ou même décider qu'elles resteront ouvertes pendant toute l'année.

Art. 3. — Dans tous les cas, la directrice et les adjointes ont droit à un congé d'un mois.

Un pain de conserve

On lit dans la *Petite République* :
Une importante invention est à l'étude, à la direction des services administratifs de la guerre. Il s'agit de la fabrication d'un pain dur de conserve, appelé à remplacer avantageusement le biscuit de troupe, dont l'inspection générale réclame la suppression depuis quatre ans. Sans avoir la légèreté et le bon goût du pain ordinaire, le nouveau pain de conserve en forme de bûche ne pèse qu'une livre et trouvera une place facile dans le sac du soldat. Il n'a pas la saveur insipide du biscuit et se détrempe rapidement dans la soupe ou dans le café.

Mais l'importance considérable de ce nouveau produit, c'est qu'on pourra le conserver deux années sans aucune altération.

La commission d'études va proposer la mise en consommation d'essai dans les corps d'armée frontière et dans le 12^e corps.

Incendie des décors de l'Opéra

Un violent incendie a éclaté dimanche soir, rue Richer, au dépôt contenant une partie des décors de l'Opéra. Une immense lueur couvre Paris. Les secours arrivent de tous côtés. La

population se porte en masse vers le centre de la ville.

Malgré la multiplicité et la promptitude des secours, le dépôt de la rue Richer a été entièrement détruit ; il n'en reste plus qu'un mur et on n'a pu sauver qu'une douzaine de voitures qui servaient à transporter les décors à l'Opéra.

Les pertes sont estimées à un million de francs.

Par suite de cet incendie, l'Opéra devra probablement suspendre les représentations de la plupart des ouvrages de son répertoire, sinon de toutes, car, il y avait bal masqué et l'on avait dû, pour faire de la place, remettre au magasin de la rue Richer le plus de décors qu'il avait été possible. On n'a encore aucun indice sur les causes de l'incendie.

LES BLESSÉS

Cinq pompiers ont été blessés. L'état du lieutenant Thiriot et du clairon Goblet est très grave, mais on espère sauver ces deux victimes du devoir.

Les trois autres pompiers vont beaucoup mieux. Leur vie n'est plus en danger.

Au Dahomey

Les journaux ont dû rectifier, ces jours-ci, des nouvelles manifestement fausses répandues sur les opérations du Dahomey ; ces dépêches étaient, en effet, datées de Whyddah. A ce propos, il est bon de faire remarquer qu'un arrêté du général Dodds, en date du 11 octobre dernier, inséré au journal officiel de Bénin, ordonne qu'aucun télégramme privé ayant un caractère politique ou se rapportant à des faits d'ordre militaire ne puisse être transmis sans avoir été, au préalable, revêtu de son visa.

Donc, il est impossible que les dépêches publiées soient parties de Whyddah. Alors, d'où viennent-elles ? C'est au gouvernement de le rechercher. Il y a, sans doute, quelque part, au sujet du Dahomey, une officine de fausses nouvelles intéressées à égarer et à alarmer l'opinion.

AU SOUDAN

Conflit sanglant entre les troupes françaises et anglaises

Londres, 6 janvier.

Le ministre de la guerre communique à la presse anglaise le télégramme suivant qu'il a reçu du colonel Ellis.

Il est daté de Warina, district de Konno, 23 décembre 1893, et il est ainsi conçu :

Ce matin, avant le lever du soleil, le camp anglais a été attaqué à l'improviste du côté du Nord par une forte troupe d'indigènes dont plusieurs étaient armés de fusils.

Il y a eu pendant quarante minutes un feu de mousqueterie très nourri.

La brousse avait été abattue dans un périmètre de 30 yards autour de la ville et on avait laissé de distance en distance des arbres pour marquer les positions à prendre en cas d'attaque.

Beaucoup de ces arbres qui n'avaient pas été enlevés, servaient d'abri à l'ennemi.

Quand la fusillade se fut ralentie, nous nous sommes avancés et nous avons trouvé 8 chassepots et 7 fusils à répétition.

Quelques instants après, un prisonnier blessé nous a dit que nous avions été attaqués par le lieutenant Moritz, de l'armée française, avec 30 tirailleurs sénégalais et 1,200 indigènes d'Issi.

— Que désirez-vous, Monsieur ? demanda-t-il.

— Monsieur le substitut, dit froidement le vieillard, je suis un assassin qui vient se livrer à la justice. J'ai commis un crime. Ce crime est resté impuni. Il mérite l'échafaud. Je réclame mon châtiment.

Les magistrats sont habitués à ces visites inattendues. Interrogez un de ces hommes savants, éloquents et probes qui sont l'honneur de la France contemporaine, ils vous répondront qu'ils ont sans cesse devant eux des gens de toute espèce, souvent même des fous qui se croient sur la piste d'un complot imaginaire, et vont faire à la justice de prétendues révélations. Souvent aussi, des personnes s'accusent de crimes invraisemblables. C'est là une maladie classée comme le délire des persécutions et autres aberrations de l'esprit humain.

Le substitut crut donc tout d'abord avoir affaire à un malade. L'extérieur du marquis de Courrance semblait éloigner toute autre idée. Cependant il remplit son devoir consciencieusement.

— Parlez, dit-il.

— Vous vous rappelez, reprit le vieillard, que le 18 juin 1860, un crime fut commis à Beaumont-du-Périgord (Dordogne). Si je me permets d'en appeler ainsi à vos souvenirs, Monsieur, c'est que cet assassinat est hélas ! demeuré fameux dans les annales judiciaires.

Le magistrat chercha un instant dans sa mémoire, puis :

— En effet, je me souviens. Le marquis de Courrance a tué sa femme ; il s'est tué le lende-

Il a ajouté que le lieutenant Moritz était parti de Farana vers la fin de septembre avec des troupes françaises pour opérer contre les Sofas, et était arrivé le 21 décembre à Tambikundu, situé à 50 milles au Nord-Est du théâtre du combat.

Le lieutenant Moritz, ayant appris que la guerre avait éclaté dans le Konno, en conclut que nous devions être des Sofas, qui essayaient de se sauver devant les troupes britanniques, afin de rejoindre l'Almany Samory.

Le lieutenant Moritz se mit en route de bonne heure dans la matinée du 21 décembre.

Il fit halte le 22 décembre à 15 milles environ au Nord-Est du théâtre du combat ; il se remit en marche vers minuit, par la pleine lune et arriva de bon matin à Warina où il nous attaqua, nous prenant pour les Sofas dont il vient d'être question.

Après avoir fait subir cet interrogatoire au prisonnier, j'écrivais au lieutenant Moritz pour lui expliquer la situation ; mais déjà le 13 décembre, une lettre en plusieurs exemplaires, envoyée par différentes voies, avait été adressée au commandant des troupes françaises à Kuffi et Sankara, pour l'informer de la tactique suivie par l'expédition britannique qui s'approchait.

Nous avons ensuite, à onze heures, trouvé le lieutenant Moritz qui était grièvement blessé.

Notre médecin en chef lui a donné tous les soins possibles, mais il est mort de ses blessures quelques instants après minuit.

Toutefois, avant d'expirer, le lieutenant Moritz nous expliqua que les indigènes auxiliaires des Français l'avaient informé que nous étions des Sofas ; le lieutenant n'avait pas la moindre idée que nous fussions une expédition britannique.

Le lieutenant décédé et dix des tirailleurs sénégalais avec les autres victimes de cette malheureuse méprise ont été enterrés avec les honneurs.

Le capitaine Lendy et deux soldats du corps de police ont été tués par les hommes de ce corps ; deux lieutenants, un sergent-major et quatre soldats du régiment de West-India ont succombé également dans l'action.

Les blessés sont trois soldats de police, quatorze soldats et un sergent-major du régiment West-India.

L'attaque n'a porté que sur le Nord de nos positions.

Une nouvelle lettre a été envoyée au commandant des troupes françaises à Kissi, dans le Sankara, pour l'informer de ce triste événement et lui donner l'assurance que cette erreur de la part du lieutenant Moritz ne change rien aux relations entre les deux expéditions.

Dès samedi, à l'issue du conseil des ministres, M. Casimir Périer, ministre des affaires étrangères, a télégraphié à notre consul à Sierra-Leone pour lui demander de le renseigner sur la rencontre des troupes françaises et anglaises.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Une sage politique

On nous écrit de Cassagnes, le 7 janvier 1894 :

Monsieur le Rédacteur,
A propos des votes émis par M. Rey, député de la deuxième circonscription de Cahors, dans

main en s'évadant de prison.

— Voilà où est l'erreur, Monsieur. Le marquis de Courrance ne s'est pas tué le lendemain. Il est au contraire parfaitement vivant, car c'est moi...

— Vous !
— Oui, monsieur. Pour des raisons particulières je désire être traduit devant les tribunaux ; jugé et condamné...

Le magistrat ne pouvait plus hésiter. Il n'avait pas à faire à un fou. Le regard de son interlocuteur était ferme et franc. Alors, pourquoi venait-il ? Il comprit qu'il se trouvait en présence d'un événement mystérieux. La situation l'intéressait d'ailleurs.

— J'aime à croire, Monsieur, que c'est un désir loyal qui vous a poussé à faire cette démarche, pourtant je ne m'explique guère.

— Quel peut être mon intérêt ? Il est bien simple. Je veux (il appuya sur ces deux mots) je veux faire corriger mon état civil. Je ne vois qu'un moyen. Me livrer à la justice, qui n'hésitera pas à me reconnaître pour qui je suis, en me voyant assumer la responsabilité d'un si grand crime.

— Malheureusement la justice ne peut rien contre vous.

— Elle ne peut rien !...

— J'admets un instant que vos paroles soient vraies ; j'admets que vous soyez, en effet, le marquis de Courrance. La prescription couvre votre crime.

M. de Courrance pâlit. Il n'avait pas songé à cette réponse si simple. Le magistrat prit un petit livre sur son bureau : la réunion des cinq Codes ; il l'ouvrit aux pages qui traitent de l'instruc-

tion criminelle et lut tout haut :
« Article 637 : L'action publique et l'action civile résultant d'un crime de nature à entraîner la peine de mort, ou des peines afflictives perpétuelles, ou de tout autre crime emportant peine afflictive ou infamante, se prescrivent après dix années révolues, à compter du jour où le crime aura été commis, si dans cet intervalle, « il n'a été fait aucun acte d'instruction ni de poursuite... »

Ces rigides paroles de la loi écrasaient M. de Courrance.

— Vous voyez que votre démarche était inutile, continua le magistrat. Le crime de Beaumont-du-Périgord date de 1860. Nous sommes en 1875 donc les quinze années révolues effacent les faits qui se sont passés. J'ajouterai que vous deviez être au courant, car les lois de prescription sont en général fort connues. Alors je ne vois pas dans quel but.

— Vous aussi, vous doutez de ce que je dis, murmura le marquis. Monsieur, ne me repoussez pas encore. Je vous suis peut-être connu sous le nom que j'ai pris d'puis que je suis revenu en France. On m'appelle M. Mortimer, à Paris. (Le magistrat fit un mouvement.) Ma fortune est considérable, vous devez le savoir. Ce n'est donc pas une mesquine question d'argent qui me fait agir. Ah ! c'est un sentiment bien autrement noble et élevé qui m'amène ici... Que vous dirais-je ? Je veux vous parler comme à un confesseur.

Il est de ceux qui croient que le mot République n'exclut pas la sagesse, la tolérance, au contraire, que la modération n'exclut pas la fermeté des principes, et que l'oppression, loin de fortifier un régime, prépare sa chute en soulevant contre lui des haines implacables.

M. Rey s'inspire de ces idées qui ont pour base l'honnêteté et la justice. Les aboiements faméliques ne le détourneront pas de son chemin.

Ses électeurs, qui sont, pour la plupart, de paisibles paysans, qui ne demandent qu'à pouvoir travailler tranquillement sous la protection des lois, approuvent sans arrière pensée, son attitude ferme et loyale.

Il peut être assuré que son mandat lui sera renouvelé à une majorité plus considérable, voire même à l'unanimité.

Veillez agréer, etc. C...

C'est avec plaisir que nous publions la correspondance ci-dessus. Elle exprime en excellents termes la manière de voir de l'honorable député, qui est celle de tous les gens sensés du Lot, sur la politique modérée et ferme qu'il convient de suivre à l'heure actuelle, et dont on ne peut que féliciter M. Rey.

Armée

Notre compatriote et ami M. Léon Cayla, lieutenant au 3^e régiment de zouaves, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être promu au grade de capitaine.

Contributions indirectes

Nous apprenons avec plaisir que M. Dujarrie, premier commis de direction (grade de commis principal) à Cahors, vient d'être élevé à la 2^e classe de son grade sur place.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Abel Combarieu, sous-préfet de St-Quentin, est nommé Directeur du Cabinet du Préfet de la Seine.

— Notre compatriote M. Lascombes, préfet des Deux-Sèvres, est nommé préfet de Constantine.

(A suivre.)

— Par arrêté de M. le Directeur général des postes et télégraphes, notre compatriote Mme Planacassagne, née Beombes, stagiaire au service téléphonique à Bordeaux, est nommée dame employée à ce service.

Association des anciens élèves du Lycée

Les membres du comité de l'Association amicale des anciens élèves du lycée Gambetta, se sont réunis vendredi soir au lycée, sous la présidence de M. Lurguie, président de l'Association. M. Souquet, proviseur, assistait à cette réunion.

M. Périès, trésorier, a présenté les comptes de l'Association pour l'année 1893. Le comité a approuvé ces comptes et a décidé qu'ils seraient soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

A la suite des renseignements fournis par M. le proviseur sur la conduite et les progrès des boursiers de l'Association, le comité a décidé de maintenir en 1894 les bourses déjà accordées.

Une demi-bourse a été votée, en outre, en faveur d'un nouvel élève.

Le comité, informé que M. Larroumet, l'un des membres de l'Association, avait accepté de faire à Cahors, le 17 mars, une conférence en faveur de l'Alliance française, a décidé que M. Larroumet serait prié de vouloir bien présider le banquet de l'Association qui serait alors fixé au lendemain de la conférence, au dimanche 18 mars à midi.

L'assemblée générale de tous les associés aura lieu le même dimanche, à onze heures du matin.

Compagnie d'Orléans

Le Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans a fait remettre à M. le maire de Gourdon la somme de 125 francs pour les pauvres de la commune.

Société agricole et industrielle du Lot

La réunion de la Société agricole et industrielle du Lot, qui a eu lieu le 3 janvier du courant sous la présidence de M. le Dr Rey, député du Lot, a été des plus intéressantes, tant à cause du nombre des membres présents, que des questions qui étaient portées à l'ordre du jour.

M. Rey a intéressé la séance en apprenant à la Société que l'Union des associations agricoles du Sud-Ouest, se rendrait, à l'occasion du Concours régional agricole de Cahors, à l'invitation qui lui avait été adressée par la Société.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le Maire de Cahors a mis gracieusement à leur disposition une salle de l'Hôtel-de-Ville.

Les assises tenues par ce congrès agricole sera, nous en sommes sûrs, le rendez-vous de beaucoup d'agriculteurs de la région.

Les diverses questions sur les douanes, le régime des boissons et celui des céréales, les transports et la création des syndicats agricoles, appelés à venir en aide aux cultivateurs, y seront traitées par les maîtres de la science.

Ce sera une bonne aubaine pour les habitants de Cahors.

Après la lecture de la correspondance, la société a procédé à la nomination des membres du bureau et à celle des commissions.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Président

M. le Dr Rey, député du Lot, propriétaire à St-Denis (Catus.)

Vice-Président

M. Daffour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat.

Conseil d'administration

MM. Cambornac, propriétaire à Cahors; Valette, chef d'institution à Cahors; Bouyssou, propriétaire à Cahors; D' Caviolo, propriétaire à Cahors; Delport, propriétaire à Cahors.

COMMISSION D'AGRICULTURE. — MM. Bruga lière, membre du Conseil général du Lot; Cocula, membre du Conseil général du Lot; Vincens, propriétaire à Labastide-Marnhaac; Richard, propriétaire à Labéraudie; Alazard, propriétaire à Labéraudie; Dalet, propriétaire au Montat; Delbru, propriétaire à Bégoux; Edoux, propriétaire à Cahors; Combes, propriétaire à Vire; Deloncle, propriétaire à Saint-Médard.

COMMISSION D'INDUSTRIE. — MM. le Dr Leboeuf, propriétaire à Cahors; Martin, propriétaire à Cahors; Edoux, précité à Cahors; Alazard, précité à Cahors.

COMMISSION DE RÉDACTION. — MM. Valette, précité; Bruga lière, précité; Carbonel, propriétaire à Cahors; Delport fils, propriétaire à Cahors.

Société de Pisciculture du Lot

Les membres de la Société de Pisciculture du Lot se sont réunis le samedi, 6 janvier 1894, en assemblée générale, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville.

Cette réunion avait pour but la question de savoir si la Société devait prendre part au Concours régional agricole qui aura lieu à Cahors en 1894.

Le Président a fait connaître que la ville avait accordé une subvention de 400 fr. à la Société au cas où celle-ci organiserait une exposition spéciale de pisciculture. En même temps un projet

dressé par M. Rodolosse, architecte départemental, a été soumis à l'assemblée.

L'Assemblée a accueilli favorablement l'organisation d'une exposition de pisciculture; elle a approuvé le projet soumis et a décidé qu'en dehors de la somme de 400 fr. mise à la disposition de la Société, par le Conseil municipal de Cahors elle concourrait à la dépense pour une somme maximum de 200 fr.

Une commission spéciale de 12 membres a ensuite été choisie pour s'occuper de tous les détails de l'exposition de pisciculture. Cette commission se compose de MM. Berget, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Rodolosse, architecte; Combarieu, président de la société; Desprats vice-président; Grégoire, secrétaire, et Robert, secrétaire-adjoint; Boisse, trésorier; Mazières, adjoint au maire; Delport, conseiller général; Calmon, sculpteur; Conduché, plâtrier, et Paul Lescale, propriétaire.

L'Assemblée a en outre décidé que le banquet de la société serait renvoyé après l'exposition.

Fête musicale

On sait que la municipalité cadurcienne organise une fête musicale pour le mois de mai prochain. Il est de l'honneur et de l'intérêt de tout le commerce local de rendre ces fêtes aussi brillantes que possible. Dans ce but une déléation vient d'être nommée pour recueillir des souscriptions à domicile. Elle recevra sûrement le meilleur accueil chez tous ceux qui comprennent tout le bien que ces solennités rapportent dans les villes où elles ont lieu.

Tabacs

M. Jean, commis de culture stagiaire à Gourdon, est nommé à la section de Concorès, en remplacement de M. Santolini, appelé à coopérer aux travaux des livraisons à Souillac.

Permis de chasse

Pendant l'année 1893, il a été délivré, par la sous-préfecture de Gourdon, 521 permis de chasse, — soit 18 de moins qu'en 1892.

Prévoyants français

Conformément à l'article 38 des statuts, les membres de cette société sont invités à se rendre à la réunion générale annuelle qui aura lieu le dimanche 14 janvier 1894, à 4 heures du soir, à l'hôtel-de-ville.

Tout sociétaire qui n'assiste pas à cette réunion, sans avoir une excuse valable, est passible d'une amende de un franc.

Mort subite

Les habitants de la maison portant le n° 44, boulevard Gambetta, n'ayant pas vu de la journée de dimanche une des locataires, la veuve Martineau, âgée de 68 ans environ, on a prévenu M. le commissaire de police qui a fait ouvrir la porte par un serrurier. Cette femme a été trouvée morte assise sur une chaise devant le foyer de sa cuisine.

M. le docteur Clary, appelé en toute hâte a constaté que la mort remontait à 8 ou 10 heures et qu'elle avait été causée par une congestion pulmonaire.

La veuve Martineau n'a pas de parents à Cahors, comme elle est dans une situation de fortune très aisée, M. le juge de paix a apposé les scellés pour sauvegarder les intérêts des ayants-droit.

Frayssinet-le-Gélat

Le Maire de Frayssinet-le-Gélat a l'honneur d'informer le public qu'en outre des anciennes foires du 16 janvier et du 2 septembre, il sera tenu, au chef-lieu de cette commune de nouvelles foires le premier jeudi de chacun des autres mois, et que pour ces nouvelles foires il ne sera perçu aucun droit de place ou de barre.

Le Maire, BÉRAL sénateur

Souillac

Voici la nomenclature des primes décernées à la foire de Souillac de jeudi 4 janvier :

BOEUFs GRAS

- 1^{er} prix, 25 fr., Delmas, à Pinsac.
- 2^e, 15 fr., Delmont, à Barbeyroux.
- 3^e, 10 fr., Labro, à Milhac.

BOEUFs D'ATTELAGES

- 1^{er} prix, 15 fr., Chastagnol, à Présignac.
- 2^e, 10 fr., Lauvie, aux Cuisines.
- 3^e, 5 fr., Laumond, à Cieurac.

VEAUX

- 1^{er} prix, 10 fr., Merquez, à Terregaye.
- 2^e, 5 fr., Massaud, à Lanzac.

PORCS GRAS

- 1^{er} prix, 10 fr., Combe, à Blazy.
- 2^e, 5 fr., Lascoux, à Lascoux.

PORCS dits NOURRAINS

Prix unique, 5 francs, Laborderie, à Lanzac.

MOUTONS

- 1^{er} prix, 10 fr., Malvy, à Cazoulès.
- 2^e, 5 fr., Delbreil, à Cazoulès.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 9 janvier 1894

BARBE-BLEUE

Opéra-Bouffe en 3 actes et 4 tableaux

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Conférence faite à Cazals, le 17 décembre 1893, par M. le docteur Charles Calmeilles, maire de Cazals, président de la 871^e section des Prévoyants de l'Avenir.

(Suite)

Venez à nous, paysans de nos campagnes, venez à nous, jeunes gens qui avez devant vous un long avenir d'espérances, venez à nous, négociants, industriels, bourgeois, on ne sait jamais ce que nous réserve demain.

Notre siècle, avec ses crises violentes, ses guerres fondroyantes, ne garantit la fortune de personne. Venez à nous, vous tous ouvriers, artisans, qui traversez cette vallée de larmes sans guide et sans soutien. Notre société vous sauvera de la hideuse misère.

Et vous aussi, jeunes femmes qui vous énievrez au lendemain du mariage des joies du présent, des illusions de l'avenir, et penchées sur le berceau de votre bébé rose, n'avez d'autre souci que de sourire à son sourire, d'épier son léger souffle, venez à nous; ne vous complaisez pas dans une heureuse quiétude. Ce mirage trompeur peut s'évanouir. Demain, la mort peut vous enlever votre soutien, votre mari, qui vous entoure d'affection et de bien-être et, seule, désespérée, que ferez-vous! Venez à nous. La société vous garantira de la misère et secourra les pauvres orphelins.

Notre société est si bonne, si bienfaisante qu'elle veut faire plus encore. Elle vous dit: « Si au bout de cinq ans de présence dans la société, vous êtes atteint d'une maladie chronique qui vous empêche de travailler et de payer vos cotisations, vous n'avez qu'à demander votre maintien sur les livres de la société, on vous l'accordera, et au bout de 20 ans, vous ferez quand même partie des pensionnés, vous aurez les mêmes droits que celui qui se sera acquitté de ses engagements. »

Voyons, interrogez vos souvenirs. Pouvez-vous me citer une société qui réalise de pareils prodiges et qui ait, des malheureux un pareil souci?

Quel est celui qui dans ces conditions admirables refuserait d'y entrer? De toute façon, le pain est assuré, garanti.

A toutes ces merveilleuses promesses, l'Etat vient joindre sa formelle garantie:

« A la fin de chaque recette, les fonds sont placés sur l'Etat, par les soins du trésorier, assisté du président et d'un commissaire de police. Dans aucun cas, les fonds ne pourront être retirés que par décision d'une assemblée générale. »

Et de nos jours, malgré le chiffre imposant de la dette publique, il faudrait un cataclysme sans nom pour que le dépôt remis à l'Etat, des épargnes sacrées de la masse des travailleurs pût être compromis.

Ah, oui certes, vous pouvez avoir confiance en cette France qui vous le gardera; elle a donné des gages trop puissants et trop significatifs de ses forces vives, pour qu'il en soit autrement.

Venez donc à nous et répondez sans retard à un appel tout désintéressé.

Ce n'est que par la collectivité que vous pourrez arriver au résultat merveilleux dont je vous parlais tout à l'heure.

En effet, l'homme réduit à ses propres forces n'est rien et ne peut rien; nous en pourrions citer mille exemples. Contentons-nous de rappeler celui du voyageur de Laménais, ce penseur si grand, ce cœur si généreux et si compatissant aux malheureux. « Un voyageur, dit-il, s'était engagé dans un chemin creux, dont il était impossible de remonter les talus. Arrivé au bout de sa route, il trouva le chemin fermé par un roc qui s'était détaché. Le soir étant venu, remonter la longue route était impossible. Le voyageur, désespéré, se mit à gémir sur son sort malheureux. Mais d'instant en instant, d'autres voyageurs survinrent, désespérés aussi de trouver le chemin clos, quand le premier eut cette idée: Unissons nos forces, et peut-être arriverons-nous à déplacer cette pierre. Ce qui eut lieu au grand plaisir de tous. Or, que représente cette route? La vie parsemée d'embûches et de peines. Et ces voyageurs? Les hommes qui ne peuvent plus les surmonter qu'en unissant leur force et leur courage. »

Unissons-nous donc, et grâce à une ferme et solide cohésion de toutes nos forces, nous triompherons de tous les obstacles. C'est par ce moyen que notre société sauvera des membres peu fortunés, de la misère et du désespoir, en les aidant, en les soutenant, en les abritant sous son ombre tutélaire.

On ne pourra pas m'objecter que cette société est la société du riche, et que le pauvre, à la distribution des rentes, aura moins que ce dernier. Non. Les fondateurs ont voulu qu'un citoyen, si riche fût-il, ne pût avoir plus d'une part. Les rois de la finance, les gros banquiers, ne sont pas, sous ce rapport, plus favorisés que le pauvre. Notre société est donc franchement démocratique et égalitaire. Elle est la société des travailleurs des campagnes. Elle est la société de l'ouvrier; et c'est surtout pour eux qu'elle a été créée. A eux d'en profiter.

(A suivre)

Il n'est pas douteux que ce soit la femme française qui, par sa grâce et sa tournure élégante, donne le ton et sert de modèle aux dames du monde entier. Ses traits sont généralement d'une finesse remarquable; mais il est bien dommage qu'elle ait si souvent recours à des moyens artificiels pour l'ornementation de son visage!

La beauté et la santé sont inséparables l'une de l'autre. Si la dame dont les traits sont pâles et maigris prenait de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, elle n'aurait pas besoin d'employer les cosmétiques, poudres, fards, teintures, émaills pour se faire paraître blanche et rose. Le brillant d'un teint naturel a toujours plus d'attraits que n'importe quel procédé artificiel.

L'Emulsion Scott se vend dans toutes les pharmacies et 2, place Vendôme, Paris.

VITICULTURE

Maladie des vins

Nous avons signalé dernièrement, l'apparition d'une maladie des vins appelée la graisse. Voici un remède préconisé, dans l'Agriculture économique, par M. de l'Écluse professeur d'agriculture de Lot-et-Garonne:

On a observé qu'un vin contenant de 11 à 12 degrés d'alcool et plus de 5 décigrammes d'acide tannique par litre est à l'abri de cette maladie.

Pour guérir un vin atteint de la graisse, si la maladie vient d'apparaître, il suffit de le fouetter énergiquement et de le soutirer dans un fût dans lequel on a fait brûler de la mèche de soufre.

Si la maladie est bien déclarée et la viscosité bien accusée, on agite le vin énergiquement et on ajoute 20 grammes de tannin par hectolitre.

Après huit ou dix jours d'attente, on le colle avec 15 grammes de colle de poisson.

Huit ou dix jours après, on le soutire dans un fût bien méché.

Ce procédé réussit assez souvent.

Le chauffage du vin malade à une température de 60 degrés donne des résultats sûrs et définitifs, alors qu'avec les autres moyens de combattre la maladie, elle repaît souvent.

Seulement le chauffage ne peut se faire qu'avec un appareil qui n'existe pas dans nos campagnes.

Les accidents qui se produisent dans le Quercy sont vraisemblablement dus à la grande chaleur de l'été dernier, car une température élevée est une des causes assez ordinaires de la graisse. Cette maladie attaque, d'ailleurs plus fréquemment les blancs, généralement plus pauvres en tannin que les vins rouges.

Il peut se faire également qu'elle soit due à un excès de production. Quoiqu'il en soit, l'achat en commun d'un appareil de chauffage ne serait économe qu'autant qu'on aurait une grande quantité de vins à traiter cette année.

Il est probable qu'en surveillant les vins encore sains ou même en ajoutant de 20 à 30 grammes de tannin par barrique dès qu'une portion de la récolte a été attaquée par la graisse, après avoir aéré le vin et en l'agitant fortement, on empêcherait la maladie de se déclarer.

Pour employer le tannin on le fait dissoudre dans une petite quantité d'alcool.

On pourrait remplacer le tannin, si l'on en avait à sa disposition, par 8 ou 10 kilog. de pépins dans chaque barrique de vin, en les laissant macérer pendant un mois et en filtrant ensuite.

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIERES, Avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du cinq Janvier courant, et par exploit de M^e Combelles, huissier à Cahors, en date du six du dit mois de Janvier, la dame Françoise Devès, sans profession, épouse de Baptiste Boulzagnet, cultivateur, avec lequel elle demeure sur la commune de Cambayrac, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens; elle a constitué M^e Auguste Mazières pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors.

Fait à Cahors, le neuf Janvier 1894.

L'avoué poursuivant, Signé : MAZIERES.

AVIS

A partir du 15 janvier courant, l'étude de M^e Bon, successeur de M^e Espéret avoué, sera transférée Boulevard Gambetta N° 31, en face le collège de jeunes filles.

Nous rappelons aux personnes qui toussent, et elles sont nombreuses en cette saison, que l'efficacité des Capsules Guyot a été attestée par un grand nombre de malades qui les ont employées contre les rhumes récents ou négligés, contre les catarrhes, l'asthme et la bronchite. Ces capsules sont blanches et le nom Guyot est écrit sur chacune d'elles.

PILULES GICQUEL, la Boite 1^{fr} 50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'Armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT tous les DIMANCHES en 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi. Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 5^e au libraire.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 fr.; UNION POSTALE, 8 fr.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime). BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans opium, morphine ni codéine, on les donnera donc avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcourtoué.

PRIX MODÉRÉS

La Foncière

COMPAGNIE

d'ASSURANCES sur la VIE

Autorisée par décret du Gouvernement

Avenue de l'Opéra, 38 et Rue Louis-le-Grand, 17, Paris

Capital social : 40 MILLIONS

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE

Ces Assurances dans les

donnent droit à une PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à MM. Bomyssan, a Gramat; Laval, à Vayrac, agents généraux.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

VELOUTINE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE. Seule récompensée à l'Exposition Universelle. CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

PURGATIFS et DÉPURATIFS ENGORGEMENTS D'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc. Exiger les Véritables GRAINS de Santé de l'Docteur FRANK avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur FRANK. 1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.) Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

RHUMES-BRONCHITES Le Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Foux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza. La Pâte phéniquée de Vial possède les mêmes propriétés. Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints en tous genres Encadrement. Peinture Vitrerie Faux bois Marbre. Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés. Henri SÉGUY Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

EXPOSITION CAHORS 1881 B. DOUCÈDE Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver. Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés. M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET Marchand d'antiquités diplômé Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc. Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens. Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens. Echange d'ancien contre du moderne.

A VENDRE (Pour cause de départ éventuel) UNE MAISON composée de deux corps de bâtiments SISE Faubourg et rue St-Georges, N° 24 Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise. REVENU MOYEN : 1,200 fr. S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

A céder pour cause de maladie un fonds de commerce de grains. S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors. Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation. En vente au bureau du Journal. CADRE DU LOT CADRE. En feuillets, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste. En vente chez tous les Libraires.